

**Réponse à la question n° 193
de Mme Océane Gex (PLR)
relative à la mise à disposition de locaux pour le Carnaval des Bolzes**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 octobre 2023, Mme la conseillère générale O. Gex a interrogé le Conseil communal sur la mise à disposition de locaux pour le Carnaval des Bolzes.

Le Carnaval des Bolzes cherche des solutions pour les confectionneurs de chars. Le comité cherche activement des solutions et a même prévu un montant pour les locations, mais les solutions sont rares. Mme O. Gex demande si le Conseil communal a la possibilité de soutenir cette manifestation phare de la Ville de Fribourg, en aidant à la recherche de locaux, ou au mieux, s'il aurait des espaces disponibles au moins pour cette année.

Réponse du Conseil communal

En préambule, le Conseil communal souhaite relever l'importance de l'association du Carnaval des Bolzes et ses activités pour la vie de la cité. C'est pourquoi il s'efforce de trouver des pistes de solution permettant à l'association la bonne organisation de cette manifestation phare de la Ville. Ainsi, à titre d'exemple, il a déjà mis à disposition pour l'association un local à la rue des Augustins 2, dans la halle du PPS, certes insuffisant pour couvrir tous les besoins de l'association.

Le Conseil communal rappelle également qu'en février 2022, l'association du Carnaval des Bolzes s'était déjà adressée à la Ville pour lui demander une mise à disposition de ses locaux. La requête a été examinée dans le cadre de la commission des locaux qui avait retenu cette demande comme entrant dans les critères de mise à disposition mais elle n'avait malheureusement pas de locaux remplissant les conditions demandées par l'association, notamment en termes de volumes.

Suite à la question de Mme la conseillère générale O. Gex, le sujet a été à nouveau traité en commission des locaux du 12 octobre 2023, où plusieurs pistes ont été étudiées, étant précisé que comme en février 2022, la Ville ne dispose elle-même toujours pas de locaux remplissant les conditions demandées. La commission a retenu deux possibilités, la Halle Chandolan (TPF) ou la caserne de la Poya.

Pour la caserne de la Poya, l'association du Carnaval des Bolzes a signé un contrat de mise à disposition d'un espace, du 15 novembre 2023 à fin février 2024, avec le Service des Bâtiments du Canton. C'est une solution provisoire qui permet à l'association de préparer l'édition 2024 dans de bonnes conditions. La commission des locaux reste en contact avec le Service des Bâtiments du Canton afin de voir quelles sont les possibilités de pérenniser cette solution à moyen terme.

Pour la Halle Chandolan, un contact a été pris avec les TPF, avec qui la Ville a déjà un contrat de location pour une partie de son stockage. Il s'avère que les TPF ont externalisé la gérance des locaux à la société Gérofinance/la régie du Rhône. Ainsi, en l'état, la Ville ne peut qu'inviter l'association du Carnaval des Bolzes à contacter ladite régie concernant la Halle Chandolan pour voir si une solution à moyen terme pourrait être trouvée dans le cas où l'utilisation d'un espace à la caserne de la Poya ne devrait être que temporaire.